

Recueil MARCHANDISES

Tarifs & conditions de transport

2023



SOMMAIRE

Cliquez sur une catégorie pour en afficher le contenu

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed



Divers



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales de vente et de transport

Contacts Penn Ar Bed

(TVA 20.00%)

POIDS EN KG	HT	TVA	TTC €
0 à 2	0,83	0,17	1,00
3 à 5	3,34	0,67	4,01
6 à 10	4,33	0,87	5,19
11 à 20	5,18	1,04	6,21
21 à 30	6,17	1,23	7,41
31 à 40	7,17	1,43	8,61
41 à 50	8,02	1,60	9,62
51 à 60	9,01	1,80	10,81
61 à 70	9,86	1,97	11,83
71 à 80	10,84	2,17	13,01
81 à 90	11,67	2,33	14,01
91 à 100	12,52	2,50	15,02
101 à 110	13,37	2,67	16,04
111 à 120	14,36	2,87	17,23
121 à 130	15,53	3,11	18,63
131 à 140	16,35	3,27	19,62
141 à 150	17,19	3,44	20,63
151 à 160	20,53	4,11	24,64
161 à 170	20,53	4,11	24,64
171 à 180	20,53	4,11	24,64
181 à 190	20,53	4,11	24,64
191 à 200	20,53	4,11	24,64
201 à 300	23,55	4,71	28,26
301 à 400	30,03	6,01	36,04
401 à 500	36,37	7,27	43,64
501 à 600	42,05	8,41	50,46
601 à 700	49,73	9,95	59,68
701 à 800	55,89	11,18	67,06
801 à 900	61,90	12,38	74,28
901 à 1000	69,08	13,82	82,90
1001 à 1200	81,77	16,35	98,13
1201 à 1400	94,78	18,96	113,73
1401 à 1600	107,14	21,43	128,56
1601 à 1800	119,97	23,99	143,96
1801 à 2000	132,48	26,50	158,97
+2000/tonne	66,40	13,28	79,68



Catégorie • Divers | À titre indicatif :

Fruits et légumes, épicerie, boisson,
droguerie, emballages vides,
presse - journaux, quicailleterie, pain (>1 sac),
pâte à pain surgelée (>1 colis).

(TVA 20.00%)

SACS	HT	TVA	TTC €
Sac 5 Kgs	0,50	0,10	0,60
Sac 25 Kg	1,81	0,36	2,17
Sac 50 Kgs	2,95	0,59	3,54



Catégorie • Sacs divers

Taxation au poids divers à partir de 1001 Kgs.

Pommes de terre, farine, pain 1 sac, pâte à
pain surgelée 1 colis, livraisons de boulange-
rie, aliments animaux, engrais, terreau.

(TVA 20.00%)

VOLUMES EN M ³	HT	TVA	TTC €
1/8	4,29	0,86	5,15
1/4	8,58	1,72	10,29
1/3	11,45	2,29	13,74
1/2	16,85	3,37	20,22
3/4	25,26	5,05	30,32
1	33,70	6,74	40,44



Catégorie • Volumes m³ divers

Déménagements



Matériaux

SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules

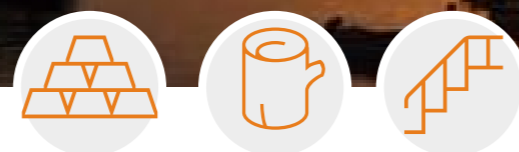


Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed



(TVA 20.00%)

POIDS EN KG	HT	TVA	TTC €
0 à 5	1,66	0,33	2,00
6 à 10	2,16	0,43	2,59
11 à 20	2,60	0,52	3,12
21 à 30	3,09	0,62	3,71
31 à 40	3,58	0,72	4,29
41 à 50	4,00	0,80	4,81
51 à 60	4,50	0,90	5,40
61 à 70	4,93	0,99	5,91
71 à 80	5,42	1,08	6,51
81 à 90	5,84	1,17	7,01
91 à 100	6,26	1,25	7,51
101 à 200	6,68	1,34	8,01
201 à 300	11,77	2,35	14,12
301 à 400	15,03	3,01	18,04
401 à 500	18,87	3,77	22,64
501 à 600	21,87	4,37	26,25
601 à 700	25,68	5,14	30,82
701 à 800	28,85	5,77	34,62
801 à 900	32,03	6,41	38,43
901 à 1000	35,88	7,18	43,06
1001 à 1200	42,41	8,48	50,89
1201 à 1400	49,06	9,81	58,87
1401 à 1600	55,40	11,08	66,48
1601 à 1800	62,08	12,42	74,50
1801 à 2000	68,25	13,65	81,89
+de 2000/tonne	34,21	6,84	41,05

VOLUMES EN M ³	HT	TVA	TTC €
1/8	4,29	0,86	5,15
1/4	8,58	1,72	10,29
1/3	11,45	2,29	13,74
1/2	16,85	3,37	20,22
3/4	25,26	5,05	30,32
1	33,70	6,74	40,44



Catégorie - Volumes m³ Matériaux

Bois charpente, menuiseries, abri de jardin,
escalier, fosse septique PVC

Demi tarif :

Pellets de bois pour chauffage, plaques
polystyrène, rouleaux laine de verre,
bois de chauffage.



Catégorie - Matériaux | À titre indicatif :

Matériaux de construction, ciment,
carrelage, pierre, agglos, tourets câble,
chaînage, fer à béton, fosse septique béton,
charbon.



Frais surgelé



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed

FRAIS

(TVA 20.00%)

POIDS EN KG	HT	TVA	TTC €
0 à 5	3,50	0,70	4,20
6 à 10	4,67	0,93	5,60
11 à 20	5,67	1,13	6,80
21 à 30	6,86	1,37	8,23
31 à 40	8,02	1,60	9,62
41 à 50	8,84	1,77	10,60
51 à 60	9,86	1,97	11,83
61 à 70	10,67	2,13	12,81
71 à 80	12,01	2,40	14,42
81 à 90	13,17	2,63	15,81
91 à 100	14,17	2,83	17,01
101 à 110	15,17	3,03	18,21
111 à 120	16,19	3,24	19,43
121 à 130	17,19	3,44	20,63
131 à 140	18,37	3,67	22,05
141 à 150	19,18	3,84	23,01
151 à 160	23,35	4,67	28,02
161 à 170	23,35	4,67	28,02
171 à 180	23,35	4,67	28,02
181 à 190	23,35	4,67	28,02
191 à 200	23,35	4,67	28,02
201 à 300	26,69	5,34	32,03
301 à 400	34,05	6,81	40,86
401 à 500	41,54	8,31	49,85
501 à 600	47,72	9,54	57,26
601 à 700	56,40	11,28	67,68
701 à 800	63,41	12,68	76,10
801 à 900	70,25	14,05	84,30
901 à 1000	78,40	15,68	94,08
1001 à 1200	92,77	18,55	111,32
1201 à 1400	107,63	21,53	129,16
1401 à 1600	121,47	24,29	145,76
1601 à 1800	136,17	27,23	163,40
1801 à 2000	150,16	30,03	180,19
+2000/tonne	75,24	15,05	90,28

SURGELÉ

(TVA 20.00%)

VOLUMES EN M ³	HT	TVA	TTC €
1/4	19,35	3,87	23,22
1/3	25,68	5,14	30,82
1/2	38,55	7,71	46,26
3/4	57,90	11,58	69,47
1	77,08	15,42	92,50



Catégorie - Frais surgelé | À titre indicatif :

Denrées périssables, crèmerie, viande,
poisson, crustacés.



Fragile



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed

(TVA 20.00%)

POIDS EN KG	HT	TVA	TTC €
0 à 5	6,52	1,30	7,82
6 à 10	8,69	1,74	10,42
11 à 20	10,32	2,06	12,38
21 à 30	12,33	2,47	14,79
31 à 40	14,17	2,83	17,01
41 à 50	15,85	3,17	19,02
51 à 60	17,86	3,57	21,43
61 à 70	19,53	3,91	23,44
71 à 80	21,69	4,34	26,03
81 à 90	23,35	4,67	28,02
91 à 100	25,03	5,01	30,03
101 à 110	26,69	5,34	32,03
111 à 120	28,54	5,71	34,25
121 à 130	30,87	6,17	37,04
131 à 140	32,54	6,51	39,05
141 à 150	34,21	6,84	41,05
151 à 160	41,05	8,21	49,26
161 à 170	41,05	8,21	49,26
171 à 180	41,05	8,21	49,26
181 à 190	41,05	8,21	49,26
191 à 200	41,05	8,21	49,26
201 à 300	46,90	9,38	56,28
301 à 400	59,90	11,98	71,88
401 à 500	72,58	14,52	87,10
501 à 600	83,95	16,79	100,75
601 à 700	99,28	19,86	119,13
701 à 800	111,61	22,32	133,94
801 à 900	123,65	24,73	148,38
901 à 1000	137,99	27,60	165,59
1001 à 1200	163,53	32,71	196,23
1201 à 1400	189,54	37,91	227,45
1401 à 1600	214,24	42,85	257,09
1601 à 1800	239,94	47,99	287,93
1801 à 2000	264,81	52,96	317,77
+2000/tonne	132,82	26,56	159,38

(TVA 20.00%)

VOLUMES EN M ³	HT	TVA	TTC €
1/8	8,93	1,79	10,72
1/4	17,86	3,57	21,43
1/3	24,03	4,81	28,84
1/2	35,39	7,08	42,47
3/4	53,07	10,61	63,69
1	70,60	14,12	84,72



Catégorie - Volumes m³ Fragile

Planche à voile, canoë.



Catégorie - Fragile | À titre indicatif :

Vitrierie, verrerie, sanitaires (lavabos, WC...),
aquarium, pierre tombale, huisserie, matériel
électronique, appareils ménagers (lave linge,
lave-vaisselle, cuisinière...), meubles.



Véhicules



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed

VÉHICULES VIDES

Aller-simple (TVA 20.00%)

	HT	TVA	TTC €
Insulaires et professionnels insulaires⁽¹⁾			
Voiturette/Voiture /Petit tracteur <4m	72,03	14,41	86,43
Voiture 4 m à 4.5 m	98,25	19,65	117,89
Voiture > 4.5 m	127,33	25,47	152,80
Camionnette - tracteur en grutage ⁽²⁾	249,28	49,86	299,13
Camionnette - tracteur en roulage ⁽²⁾	351,25	70,25	421,50
Engin en grutage ⁽²⁾	539,39	107,88	647,27
Engin en roulage ⁽²⁾	1052,87	210,57	1263,44

Continentaux

Voiturette/Voiture /Petit tracteur < 4 m	498,06	99,61	597,67
Voiture 4 m à 4.5 m	623,99	124,80	748,79
Voiture > 4.5 m	976,25	195,25	1171,50
Camionnette - tracteur en grutage ⁽²⁾	440,64	88,13	528,77
Camionnette - tracteur en roulage ⁽²⁾	698,06	139,61	837,67
Engin en grutage ⁽²⁾	1052,87	210,57	1263,44
Engin en roulage ⁽²⁾	2105,75	421,15	2526,90

	HT	TVA	TTC €
Vélo adulte marchandises	6,88	1,38	8,25
Vélo enfant marchandises	6,88	1,38	8,25
Vélo électrique - vélomoteur marchandise	20,06	4,01	24,07
Scoter, moto 50 à 249 cm3	40,11	8,02	48,14
Moto + 250 cm3	60,17	12,03	72,21



(1) Tarif insulaire accordé aux professionnels insulaires.

(1) Tarif accordé aux particuliers sur présentation d'une carte insulaire valide au nom du titulaire de la carte grise du véhicule.

(2) Tarif déterminé en fonction des caractéristiques du véhicule/engin et de ses modalités de chargement à bord du navire

BATEAUX & REMORQUES

Aller-simple (TVA 20.00%)

TYPLOGIE DE VÉHICULE	HT	TVA	TTC €
Bateau - tarif au mètre linéaire	16,85	3,37	20,22
Bateau s/remorque - tarif au mètre linéaire	28,29	5,66	33,95
Remorque vide - tarif au mètre linéaire	11,45	2,29	13,74



Autres



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed

MARCHANDISES DANGEREUSES

(TVA 20.00%)

	HT	TVA	TTC €
Gaz tarif AR			
Cube 6kg	1,84	0,37	2,20
Petite bouteille gaz 12kg	2,83	0,57	3,40
Grande bouteille gaz	7,17	1,43	8,61
Liquides			
Bidon 20L Touques AR	4,18	0,84	5,01
Fût 200L	10,17	2,03	12,20
Essence m3	50,05	10,01	60,06
Fuel m3	40,52	8,10	48,63
Essence + 500L/bidon et bidon pétrole	2,17	0,43	2,60

DÉCHETS

(TVA 10.00% article 279 CGI)

	HT	TVA	TTC €
Divers			
Benne feraille/encombrants/verre (l'unité)	83,79	8,38	92,17
Tonne déchets	15,57	1,56	17,12
Transport feraille - 1 cale épaves voitures	417,53	41,75	459,29
Evacuation des déchets compactés			
Balle déchets OM	35,07	3,51	38,57
Balle déchets recyclables	33,44	3,34	36,79

ANIMAUX VIVANTS

(TVA 20.00%)

	HT	TVA	TTC €
Animal en caisse individuelle	20,53	4,11	24,64
Animal en conteneur grillagé (par 5)	80,59	16,12	96,71
Animal en box (type bovin ou équidé)	114,46	22,89	137,35
Chien en caisse tarif AR/chien	2,50	0,50	3,00

PRODUCTIONS INSULAIRES - EXPORT

(TVA 20.00%)

	HT	TVA	TTC €
Produits de la pêche, productions ostréicoles, agricoles et algocoles insulaires			
la tonne pour exportation sur le continent	34,54	6,91	41,45

PRESTATIONS

(TVA 20.00%)

	HT	TVA	TTC €
Filmage ou cerclage (par palette)	3,17	0,63	3,80
Taxe de stockage petit colis (par jour et par colis à partir du 4ème jour)	1,71	0,34	2,05
Taxe de stockage colis + 1m3 (par jour et par m3 à partir du 4ème jour)	5,24	1,05	6,29
Location container (par jour)	10,24	2,05	12,29
Transport par chariot (à l'unité)	11,52	2,30	13,83
Heure chariot + cariste	63,55	12,71	76,26

Affrètement MOLENEZ

Chargement/voyage AR			
/ déchargement 2 jours	7023,96	1404,79	8428,76
Chargement/voyage AR			
/déchargement 1 jour	4980,62	996,12	5976,74

Majoration tarifaire marchandises Conquet

+ 50%

Frais de tenue de compte

1% de la facture - mini 5€ - max 25€

TRANSPORTS GRATUITS

	HT	TVA	TTC €
Retours emballages	0,00	0,00	0,00



ASSURANCE VALEUR RÉELLE

	HT	TVA	TTC €
Marchandises diverses			0,31%
Marchandises fragiles			0,92%

Voir les conditions ici



Conditions générales de vente et de transport

SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales de vente et de transport

Contacts Penn Ar Bed

Bagages accompagnant les passagers

- Tous les bagages doivent être enregistrés et pesés au guichet.
- La franchise de transport est limitée à 30 kg par passager adulte ou 15 kg par enfant pour les bagages à main (valise ou sac de voyage).



- Les bicyclettes, motocyclettes, TV, meubles, colis divers, etc... ne sont pas considérées comme bagages et font l'objet d'un tarif spécifique de transport.

Fret

Les marchandises sont transportées conformément aux dispositions du Code des transports.

Les marchandises voyagent exclusivement au départ de Brest (pour Molène et Ouessant) et d'Audierne ou de Douarnenez (pour l'île de Sein).

Les marchandises doivent être emballées ou conditionnées pour les protéger contre les risques du transport maritime. L'emballage doit être assez solide pour résister aux manutentions portuaires, à la pression en cale, aux mouvements du navire en mer, au désarrimage, à la durée du parcours... La marchandise doit être munie d'un étiquetage ou d'un marquage adéquat. Toutes les marchandises devront être obligatoirement enregistrées à la gare de départ.

LES COLIS NON ÉTIQUETÉS NE POURRONT ÊTRE NI CHARGÉS DANS LES CONTENEURS NI EMBARQUÉS.

Les marchandises et les bagages à main devant embarquer le jour même doivent être livrés et enregistrés au plus tard 45 minutes avant le départ. Les colis et les bagages livrés moins de 30 minutes avant le départ ne bénéficient d'aucune garantie d'acheminement le jour même.

Les palettes devront permettre un remplissage acceptable des conteneurs (dimensions intérieures H = 1m60, L = 1m90, l = 1m35). Dans le cas contraire chaque colis pourra être défilé pour empotage en conteneur (selon navires).

Marchandises générales

Aucune marchandise ne doit être livrée directement à bord des navires. La réception et l'enregistrement se font en gare maritime aux heures d'ouverture. La Compagnie n'est pas responsable des avaries ou des manquants que pourront subir les marchandises déposées en dehors des heures d'ouverture du magasin. La taxation se fait au poids ou au volume suivant les barèmes de la Compagnie. Le port est payable au départ ou à destination.

Marchandises sous température dirigée

Les produits frais ou surgelés présentés à la livraison et dont la température n'est pas conforme seront refusés par Penn Ar Bed.

Les marchandises surgelées doivent être livrées dans un emballage

isotherme permettant de maintenir les températures requises durant toute la durée du transport maritime.

Marchandises dangereuses

Sont considérées, dans les produits courants, comme dangereuses :

- Les matières inflammables : essence, white spirit... et les objets les contenant (moteurs...) etc.
- Les matières explosives
- Aérosols
- Capacité sous pression (oxygène, acétylène, butane, propane)
- Pyrotechnie (cartouches, feux d'artifice) etc.
- Acides

Les marchandises de matière inflammable, explosives ou dangereuses à l'embarquement desquelles le transporteur ou son représentant n'eût pas consenti s'il avait connu leur nature, pourront à tout moment et en tous lieux être débarquées, détruites ou rendues inoffensives par le transporteur et ce, sans indemnité. Le chargeur sera en outre responsable de tous les dommages et dépenses pouvant résulter de leur embarquement. Ces marchandises ne peuvent être transportées sur les navires mixtes (passagers/marchandises). Nous attirons l'attention des transporteurs sur le danger d'incorporer de tels produits dans les palettes de divers.

Objets dangereux

Sont considérées comme objets dangereux les armes de toute nature. Leurs détenteurs sont invités à se manifester auprès d'un membre de l'équipage pour en organiser le transport en cale ou dans tout autre local approprié.

Par ailleurs, l'équipage est habilité à intervenir, à l'embarquement et durant la traversée, pour prendre toutes les mesures nécessaires au transport de ces objets dans des conditions de sécurité satisfaisante pour les passagers.

Assurance

Les marchandises sont assurées contre les risques ordinaires de transport. La responsabilité du transporteur est régie par les articles L5422-12 à L5422-18 du Code des transports et limitée à 666.67 DTS (1.24€ au 01/01/2022) par colis ou à 2DTS par kg de marchandise perdue ou endommagée, la limite la plus favorable des 2 étant retenue. La souscription d'une assurance ad valorem permet de relever le plafond de cette limitation légale de responsabilité. Voir tarifs à la page 15.

Avaries ou manquants

Les pertes ou dommages concernant les marchandises transportées doivent être signalés au moment de la réception pour les dommages apparents ou dans les 3 jours de la réception pour les dommages non apparents. Une expertise pourra être effectuée.

Le transporteur maritime n'est pas responsable des dommages ou pertes subis par la marchandise en raison de faits qui ne lui sont pas imputables et présentant les caractères de la force majeure, en particulier :



Conditions générales de vente et de transport

SOMMAIRE

Divers



1. vice propre de la marchandise
2. fautes du chargeur notamment dans l'emballage, le conditionnement ou le marquage des marchandises
3. incendie
4. assistance à un bâtiment de mer

Matériaux



- Transport des voitures**
- **Ouessant** : le véhicule doit séjourner au minimum 2 mois consécutifs sur l'île.
 - **Molène** : l'acheminement des véhicules est soumis à l'accord préalable de la Mairie.

Une assurance facultative (voir page 19) est proposée lors de l'enregistrement du véhicule. Si elle n'est pas retenue, l'indemnisation due en cas de dommage sera celle de la limitation de responsabilité.

Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales de vente et de transport

Contacts Penn Ar Bed

Facturation

Les écritures comptables liées au transport des marchandises et des biens sont facturées en fin du mois et payable au 30 du mois suivant. Le non-paiement dans ce délai fait courir des intérêts au taux légal en vigueur majoré de 10 points à la date de facturation, par jour de retard. Toute contestation sur les montants facturés devra être formulée au plus tard 1 (un) mois à compter de la date de réception de la facture. La société s'engage à y répondre et apporter une solution, si la réclamation est justifiée, dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur.

La facturation mensuelle des transports est proposée aux clients professionnels après ouverture d'un compte et mise en place du règlement par prélèvement automatique. Des frais de tenue de compte sont appliqués à hauteur de 1% du montant HT de la facture mensuelle avec un montant minimum de 5€ et un montant maximum de 25€.

Dispositions communes au transport des passagers et des marchandises

Sécurité à bord

Les passagers sont soumis à la discipline du bord sous l'autorité du Capitaine du navire.

Ils doivent respecter l'ensemble des réglementations et instructions données par la Compagnie Penn Ar Bed, le Capitaine, ou tout membre de l'équipage.

L'accès à bord pourra être refusé à un passager dont l'attitude ou le comportement ne serait pas compatible avec le respect de la sécurité des autres passagers ou du navire.

Les passagers ne doivent pas troubler la tranquillité des autres passagers et du personnel de la Compagnie Penn Ar Bed.

Les passagers en état d'ébriété ne sont pas admis à bord.

Le transport des armes de toute nature est réglementé suivant les dispositions évoquées au point FRET.

Dégradations

Toute dégradation causée au navire, aux installations, aux autres passagers ou aux tiers par un passager ou par des personnes ou des animaux sous sa garde relèvera de sa seule et entière responsabilité. Il devra réparer l'intégralité des préjudices constatés, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le transporteur ou des tiers concernés.

Dommages aux biens et aux personnes

La responsabilité du transporteur au titre des dommages subis par les passagers ou leurs biens lors des opérations d'embarquement ou de débarquement ou en cours de traversée, ne pourra être recherchée que dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur au jour du passage.

Secours à d'autres navires

Il est permis au Capitaine de remorquer, de porter assistance aux navires dans toutes situations, de dérouter, de faire tous sauvetages ou tous transbordements, les passagers renonçant de ce chef à toute réclamation. Les dispositions des présentes conditions générales de transport sont applicables en cas de mise en place d'un navire de remplacement qui serait affrété par la Compagnie Penn Ar Bed à un autre armement.

Données personnelles

Les données nécessaires à la réservation font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi 78 17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives la concernant, qu'elle peut exercer en adressant une demande au Service Clients.

Réclamations

Pour toute contestation, le client pourra écrire à la Compagnie maritime Penn Ar Bed - Keolis Maritime Brest, sarl dont le siège social est situé Quai Georges Lombard CS 82954 29229 BREST Cedex 2, ou téléphoner au 02 98 80 80 80 (n° d'appel non surtaxé, accueil téléphonique de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 00 du lundi au vendredi).

En cas de contestation, le client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

Conformément à l'article L.133-4 du Code de la Consommation, le client, après avoir saisi le Service Client de la Compagnie et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Juridictions et loi applicable

Tout litige relatif à l'application des présentes conditions générales de transport sera soumis à la juridiction compétente. Le droit français est le seul applicable



SOMMAIRE

Divers



Matériaux



Frais surgelé



Fragile



Véhicules



Autres



Conditions générales
de vente et de transport

Contacts
Penn Ar Bed




CONTACTS

///////Penn Ar Bed////////

COMPAGNIE MARITIME PENN AR BED


1er Eperon Port de Commerce
CS 82954 | 29229 BREST CEDEX 2

BREST

 **02 98 80 81 60**


marchandises@pennarbed.fr

AUDIERNE

 **02 98 70 70 70**


audierne.pennarbed@keolis.com

SEIN

 **02 98 70 90 37**


sein.pennarbed@keolis.com

OUESSANT

 **02 98 48 80 13**

ouessant.pennarbed@keolis.com

MOLÈNE

 **02 98 07 39 47**

molene.pennarbed@keolis.com

Consultez les horaires d'ouverture sur notre site
www.pennarbed.fr